

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Jeudi 28 Mars 2024 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,

Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD, Olivier ARZANO, Sabine DERRIEN, Gisèle GUICHERD, Fabien HOSTETTLER, Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Jean Pierre TERRIEUX.

Absences excusées : Marie-Odile SAMSON (pouvoir à Hélène Poulain)

Dorothée DELALANDE (pouvoir à Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON)

Fabien BILLET (pouvoir à Régis YVRARD)

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 01 Mars 2023
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délibération d'approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif 2023
 - 3.2 Délibération d'affectation des résultats 2023
 - 3.3 Délibération et vote des taux 2024
 - 3.4 Délibération et vote du Budget Primitif 2024
 - 3.5 Délibération de demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation de deux abris bus au lieu-dit La Gare
 - 3.6 Délibération de demande de subvention auprès du Département pour la réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie
 - 3.7 Délibération de demande de subvention auprès de l'Etat (Fond Vert) pour la réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie
 - 3.8 Délibération de demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie
- 4- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Hélène POULAIN est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 01 Mars 2023 :

Hélène POULAIN donne lecture d'une requête de Marie-Odile SAMSON : cette dernière émet une protestation concernant son intervention sur la délibération 2024-03 loi APER. Voici ses propos : Cette intervention n'était que l'expression de mon avis sur la question de la concertation, avis que certains d'entre vous connaissaient déjà, mais que je voulais voir figurer en compte-rendu. C'est pourquoi j'avais noté :

« Marie-Odile Samson intervient pour *souligner* que l'information de la tenue d'une réunion publique à Crémieu fut peu efficiente et qu'il n'y eut à ce stade aucune véritable concertation avec les habitants de la commune ».

La suite : « Ces propos n'étant pas validés par tous les conseillers municipaux » a été rajoutée.

Au mot « *souligner* », j'aurais dû préférer les termes de « *exprimer son avis* ». En effet, il ne s'agissait que de cela, et, en tant que tels, mes propos n'avaient pas (ni de demandaient) à être « *validés* » par le Conseil, et d'ailleurs nous n'avons pas posé la question.

C'est pourquoi je réfute la phrase : « ces propos n'étant *pas validés* par *tous les conseillers municipaux* ». Par contre, j'accepterai tout à fait que l'on indique que : « Certains *membres du conseil* ont marqué leur désaccord avec ces propos ».

L'ensemble du conseil municipal approuve cette modification et le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 01 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour afin de rajouter une délibération 2024-14 pour une demande subvention auprès du Département pour l'aménagement de voiries communales.

Cette modification est approuvée à l'unanimité des présents.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n°2024-07 approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2023 :

La commission finances présente le bilan de la commune pour l'exercice écoulé :

Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023 :	127 525.21 €
Résultat reporté 2022 :	685 711.93 €
RESULTAT DE CLOTURE :	813 237.14 €

Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2023 :	4 167.13 €
Résultat reporté 2022 :	19 988.25 €
RESULTAT DE CLOTURE :	24 155.38 €

EXCEDENT TOTAL DE CLOTURE : 837 392.52 €

Le Conseil Municipal, constate que les résultats du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023 sont identiques et approuve par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, les résultats de l'exercice écoulé.

3.2 Délibération n°2024-08 d'affectation des résultats 2023

Besoin de financement en investissement :

Solde de clôture 2023 :	24 155.38 €
Restes à réaliser en dépenses :	661 130.11 €
Besoin de financement 2023 :	636 974.73 €

Laurent Guillet propose au conseil municipal d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

24 155.38 € au compte 001 recette d'investissement « Excédent d'exécution d'investissement reporté »

636 974.73 € au compte 1068 recette d'investissement « Excédent de fonctionnement reporté »

et

176 262.41 € au compte 002 recette de fonctionnement "Excédent antérieur reporté"

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement :

138 869.89 € au compte 021 recette d'investissement "Excédents de fonctionnement"

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, approuve la proposition d'affectation des résultats 2023.

3.3 Délibération n°2024-09 et vote des taux 2024

Monsieur Le Mairie informe le conseil municipal que cette année le conseil municipal doit de nouveau fixer le taux de la taxe d'habitation et rappelle les taux d'imposition de l'année 2023.

Pour l'année 2024, il est proposé d'appliquer les taux suivants inchangés par rapport à 2023:

- **18.61 %** pour la taxe foncière bâtie à laquelle il convient d'ajouter la part départementale (15, 90 %) : soit **34,51 %** pour la taxe foncière bâtie.
- **59.89 %** pour la taxe foncière non bâti
- **10.00 %** pour la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, décide d'appliquer ces taux pour l'année 2024

3.4 Délibération n°2024-10 et vote du Budget Primitif 2024

La commission finances, présente au conseil municipal article après article les propositions de prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **696 262.41 €**
Recettes : **696 262.41 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **923 963.35 €**
Recettes : **923 963.35 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, adopte chapitre par chapitre le budget primitif de 2024

3.5 Délibération n°2024-11 et demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation de deux abris bus au lieu-dit La Gare

Laurent GUILLET propose de solliciter auprès de la Région Auvergne- Rhône-Alpes l'installation de deux abris bus au lieu-dit La Gare, l'un en direction de Crémieu et l'autre en direction de Bourgoin.

Différents modèles d'abris sont disponibles et la Région couvre les frais de fourniture et d'installation de ces derniers.

La commune construira les dalles nécessaires pour la pose et la Région prendra en charge 80% du coût de ces travaux. Pour cela une convention devra être signée entre la mairie et la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la Région et de signer tous les documents nécessaires.

3.6 Délibération n°2024-12 et demande de subvention auprès du Département pour la réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie

Laurent Guillet rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie.

Le coût des travaux s'élève à 736 184,50 € hors taxes

Laurent Guillet propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un montant de 294 474,00 € soit 40% de la dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département et de signer tous les documents nécessaires.

3.7 Délibération n°2024-13 et demande de subvention auprès de l'Etat (Fond Vert) pour la réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie

Laurent Guillet rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie.

Le coût des travaux s'élève à 736 184,50 € hors taxes

Laurent Guillet propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour un montant de 94 473,00 € soit 12,8% de la dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département et de signer tous les documents nécessaires.

3.8 Délibération n°2024-14 et demande de subvention auprès du Département pour

I'aménagement de voiries communales

Laurent Guillet rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de voiries communales, à savoir le Chemin de Santalé et le Chemin de Malatral.

Le coût des travaux s'élève à 72 484,00 € hors taxes

Laurent Guillet propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un montant de 36 243,00 € soit 50% de la dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département et de signer tous les documents nécessaires.

3.9 Délibération n°2024-15 et demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie

Laurent Guillet rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation thermique et énergétique de la Mairie.

Le coût des travaux s'élève à 736 184,50 € hors taxes

Laurent Guillet propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 200 000,00 € soit 27,20% de la dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département et de signer tous les documents nécessaires.

4- Questions diverses :

Hélène Poulain donne lecture d'une remarque de Marie-Odile SAMSON : En tour de table, après avoir posé la question « savons-nous en quoi consiste le projet de territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ? » J'avais suggéré de faire venir le président pour nous l'expliquer. Certains, (dont Régis) paraissaient approuver l'idée. J'avais proposé de m'en occuper mais Laurent s'est engagé à contacter le président de la communauté de communes. Apparemment, ce n'est toujours pas fait. Merci d'insister pour moi : nous sommes déjà à deux ans de la fin du mandat.

Régis Yvrard demande de valider un nom pour l'impasse qui desservira le permis d'aménager en cours d'instruction chemin de Malatral. Lors d'une précédente réunion le nom « impasse du four » avait été proposé, ce dernier convient à toutes les personnes présentes.

Le prochain conseil aura lieu le 3 mai 2024 à 19 h

La séance est levée à 21h30

